



CTSD de Côte d'Or (Dotation en moyens pour la rentrée 2022 des collèges)

Mardi 10 février 2022

Intervention de Mme Coq (DSDEN) et DHG collègue

Les conditions de préparation de rentrée sont objectivement plus favorables à la rentrée 2022. Les effectifs baissent de manière importante mais proportionnellement la dotation baisse moins.

L'académie de Dijon fait partie de celle qui a perdu le plus d'élèves par rapport aux prévisions (au niveau national).

Constat dans le 21: 252 élèves de moins par rapport à ce qui était prévu (203 collégiens, 47 élèves en SEGPA)

Toujours en Côte d'Or, à la rentrée 22, 584 élèves de moins attendus par rapport à la rentrée 2021, élèves de SEGPA compris, soit -2.6 % d'élèves en moins à la rentrée 22 par rapport à la rentrée 2021.

En 2021, pour 133 élèves de plus, il y a eu une baisse de DHG de 1,2%. En 2022, la prévision de 250 élèves de moins pour une baisse de DHG de 1,27%.

⇒ Rappel : Le calcul de la DHG est réalisé à partir de plusieurs critères

- La structure (nombre de divisions envisagées par le rectorat)
- partie qualitative dotations complémentaires qui tiennent compte des spécificités de l'établissement.

Rappel : Indice académique de difficulté (IAD) a été abandonné au profit de l'IPS (Indice de Position Sociale).

Indice de Position Sociale (IPS) : de nouveaux critères

- conditions matérielles dans lesquelles vivent les élèves (nombre de pièces, connexion internet, ordinateur)
- capital culturel (nombre livres, présence de télévision dans la chambre, la façon dont est utilisée la télé)
- ambition (leurs aspirations, le suivi dans la scolarité de leurs enfants, l'avenir scolaire)
- pratiques culturelles (événements sportifs, concerts, théâtre, cinéma...)
- Eloignement par rapport aux services (ruralité)

Remarque : Ces indices sont calculés à partir d'échantillonnages nationaux

⇒ Aide de niveau déjà activée pour 20 établissements qui ne dépassent pas 6 heures (58HSA) pour les établissements qui intègrent des dispositifs ULIS et UPE2A et qui ont des niveaux chargés.

⇒ Conditions d'enseignement

Focus sur le nombre d'élèves inférieurs à 24 et inférieurs à 10

Groupe < 10 : 9,9% à l'échelle du département

Groupe < 24 : 84,5 % à l'échelle du département

HSA+IMP/HP = 9,56 %

⇒ Ecole inclusive : Création de deux ULIS supplémentaires dont une au collège de Genlis

⇒ Ajustement de juin : Comment ça se passe ?

Dialogue avec le chef d'établissement pour définir le besoin avec un nombre d'heures qui ne correspondra pas à une division mais qui tient compte de la DRH.

Retrouvez toutes les demandes de L'Unsa Education dans la déclaration :

- moins d'élèves par classe
- plus d'heures postes et un ratio HSA+IMP/HP moins important
- Possibilité pour toutes les disciplines de faire des groupes quand cela est nécessaire
- l'intégration dans les effectifs des élèves d'ULIS et UPE2A
- la création d'un groupe de travail qui permettrait de comprendre comment sont attribuées les HP et HSA dans les établissements.
- Le retour à 132H pour les SEGPA

Nous vous conseillons de ne pas hésiter à demander une audience auprès de la directrice académique si vous avez des demandes précises à effectuer. Nous restons à votre disposition pour vous conseiller si besoin et vous accompagner.

Mme La directrice d'académie nous a assuré qu'elle recevrait tous les collèges qui en feront la demande.

Toutes les décisions prises vont avoir un impact sur les ouvertures et fermetures de postes, l'attribution des postes partagés.

Dates à retenir :

⇒ Le groupe de travail GT postes 2nd degré : lundi 7 mars
⇒ CTSD postes 2nd degré : vendredi 11 mars

ULIS et CAPPEI

Berceaux pour 2022

- ULIS QUETIGNY maternelle
- ULIS Drapeau DIJON maternelle
- ULIS Montmuzard premier degré
- ULIS Elise Triolet premier degré
- ULIS GENLIS second degré ouverture
- ULIS NUITS SAINT GEORGES second degré poste vacant
- IME : un poste DAMS 21 (fusion de plusieurs IME) + un poste DAMS 21 pôle ado

Contacts : lycees-colleges.21@se-uns.org ou ac-dijon@se-uns.org

Pour L'UNSA Éducation : Emilie Charlot, Yannick Plumet, Lucia Romero-Bousquet